

LES CHANTIERS DE LA DUC : C-DUC DE RÉSILIENCE

v2.0

CHANTIER 10

AUTOSUFFISANCE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Assurer 100% d'autonomie alimentaire d'ici 2030.

POURQUOI EST-CE URGENT ?

Parce que la crise climatique va affecter les réserves alimentaires de certaines de nos régions par, entre autres, des successions de sécheresses et de pluies torrentielles. Parce que l'autonomie alimentaire du Québec, qui était de 80 % en 1985, est à 33 % aujourd'hui, diminuant dangereusement la résilience de toutes nos régions en mettant en péril ces réserves alimentaires face aux crises à venir.

Principales actions citoyennes suggérées	Principales actions municipales	Principales actions provinciales/fédérales
<ol style="list-style-type: none">1. S'initier et s'investir dans l'autoproduction alimentaire;2. Préparer et appliquer des plans locaux de résilience alimentaire adaptés à l'urgence climatique;3. S'impliquer dans l'élaboration de modes de productions maraîchères en serre et/ou extérieures pour augmenter l'autonomie;4. Acheter des denrées locales;5. Supporter l'agriculture locale.	<ol style="list-style-type: none">1. Élaborer et mettre en œuvre avec les citoyen.ne.s des plans de résilience alimentaire;2. Développer un programme intensif d'autosuffisance et de souveraineté alimentaire impliquant la production maraîchère massive en serres électrifiées;3. Mettre en place un programme intensif de stockage, de conservation et de distribution alimentaire de proximité;4. Mettre en place des marchés publics de proximité;5. Participer à la création de bibliothèques de semences, et soutenir la production des semences locales;6. Aménager le territoire en fonction des besoins d'autosuffisance alimentaire.	<ol style="list-style-type: none">1. Adopter une loi assurant l'autonomie alimentaire sur tout le territoire notamment par la production maraîchère serricole;2. Stimuler l'autoproduction alimentaire par la permaculture biologique individuelle et collective en la soutenant financièrement par des mesures de subventions, de réductions de taxes et d'impôts;3. Réformer en profondeur et faire respecter la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.